

PRE DIAGNOSTIC ÉCOLOGIQUE

L.E.R Développement

Commune de Journiac (24)



Février 2026

L.E.R DEVELOPPEMENT
19 avenue de la grande armée
75 016 PARIS

CLIENT

NOM	L.E.R DEVELOPPEMENT
ADRESSE	19 avenue de la grande armée 75 016 PARIS

ECR ENVIRONNEMENT

AGENCE DE	Bordeaux
ADRESSE	3, avenue de Guitayne Zone d'activités de Courneau 33610 CANEJAN
TELEPHONE	05 57 26 79 79

DATE	INDICE	OBSERVATION / MODIFICATION	REDACTEUR	VERIFICATEUR
03/02/2026	01	Prédiagnostic écologique	J-B. ROUSSEAU	M. VANDEKERCKHOVE

SOMMAIRE

1. METHODOLOGIE APPLIQUEE.....	3
2. BILAN DES DONNEES DISPONIBLES.....	6
3. INTERET ECOLOGIQUE ET IMPLICATIONS REGLEMENTAIRES PAR GRANDS TYPES DE MILIEUX.....	7
3.1. METHODE D’EVALUATION DES NIVEAUX D’INTERET ECOLOGIQUE PRESSENTI	7
3.2. GRANDS TYPES DE MILIEUX.....	8
3.3. ZONES HUMIDES.....	14
3.4. ZONAGES DU PATRIMOINE NATUREL.....	21
3.4.1. Les périmètres d’inventaires.....	21
3.4.2. Les périmètres réglementaires – Natura 2000.....	23
4. SYNTHESE DE L’INTERET ECOLOGIQUE DANS L’AIRE D’ETUDE ET PRINCIPALES CONCLUSIONS.....	24
5. RECOMMANDATIONS CLEFS.....	27

FIGURES

Figure 1 : Localisation du projet au sein de la commune.	4
Figure 2 : Localisation de l’aire d’étude.....	5
Figure 3 : Localisation des habitats naturels, semi-naturels et artificiels.	9
Figure 4 : Classes d’hydromorphologie (GEPPA 1981 modifié). Les classes Vb, Vc, Vd, VI, H correspondent à des sols de zones humides ; les classes IVd et Va et les types de sols correspondants peuvent être exclus par le préfet de région après avis du CSRPN.	16
Figure 5 : Localisation des zones humides potentielles.	17
Figure 6 : Localisation des zones humides avérées et potentielles.....	20
Figure 7 : Localisation de la faune remarquable sur l’aire d’étude.	25

1. METHODOLOGIE APPLIQUEE

Équipe intervenue sur le pré diagnostic		
Jean-Baptiste Rousseau	Expert faune et zone humide	Expertise sur les potentialités d'accueil pour la biodiversité ainsi que l'interprétation des résultats de terrain.
Léa Tournier	Expert flore et habitat	

Investigations de terrain
L'objectif des investigations de terrain est de conduire une analyse globale des capacités d'accueil des milieux, basée sur la connaissance des taxons habituellement présents sur ce type d'habitat dans le contexte biogéographique de l'aire d'étude, et d'en définir les principales caractéristiques fonctionnelles. Les différents milieux, naturels ou non, de la zone d'étude ont ainsi été parcourus. L'attention s'est notamment portée sur les habitats naturels ou habitats modifiés présentant à priori le plus fort intérêt écologique, et les supports locaux de diversification des cortèges d'espèces : zones humides et cours d'eau, haies, arbres âgés, boisements et leurs lisières ... Les observations opportunistes d'espèces ont été soigneusement consignées.

Dates des relevés	Température	Vent	Précipitation	Nébulosité	Visibilité	Missions
Inventaires diurnes						
03/02/2026	9°C	Nul	Nulle	Moyenne	Bonne	Inventaire faune et flore Sondages pédologiques
Intervenants						
Jean-Baptiste Rousseau – Chargé d’affaires environnement - Ecologue					Faune et Flore	
Léa Tournier – Chargée d’affaires environnement - Ecologue						

Localisation de la zone d'implantation potentielle au sein de la commune

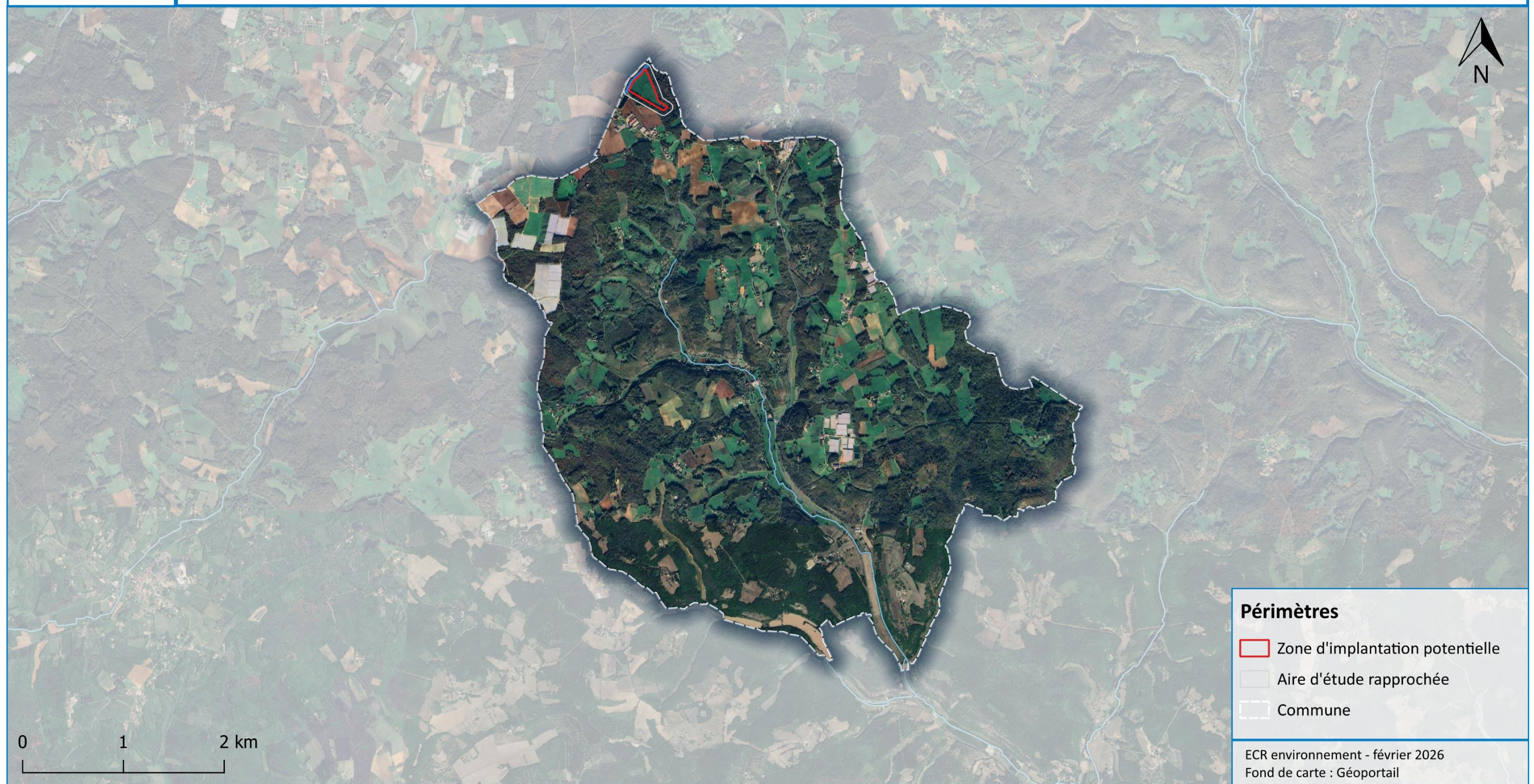


Figure 1 : Localisation du projet au sein de la commune.

Localisation de l'aire d'étude



Figure 2 : Localisation de l'aire d'étude

2. BILAN DES DONNEES DISPONIBLES

Afin de connaître et d'intégrer les sensibilités des espèces et milieux présents ou potentiellement présents au niveau des terrains des périmètres d'investigation et de leur aire d'affluence, différentes personnes ou organismes ressources ont été consultés dans le cadre de cette étude :

Organisme ou personne consultée	Date	Nature des données recueillies
OBV-NA	Février 2026	Analyse des données flore locale
Géoportail	Février 2026	Zonage du patrimoine naturel local
Oiseaux de France	Février 2026	Analyse des données faune locale
INaturaliste	Février 2026	Analyse des données faune locale
Faune aquitaine	Février 2026	Analyse des données faune locale
Fauna	Février 2026	Analyse des données faune locale
Ra-na	Février 2026	Analyse des données faune locale

Les données disponibles résultent de données opportunistes s'inscrivant dans aucune étude écologique spécifique.

3. INTERET ECOLOGIQUE ET IMPLICATIONS REGLEMENTAIRES PAR GRANDS TYPES DE MILIEUX

3.1. Méthode d'évaluation des niveaux d'intérêt écologique pressenti

Le niveau d'intérêt écologique pressenti est évalué par grands types de milieux en intégrant l'ensemble de ses composantes écologiques.

D'une manière générale, un même niveau d'intérêt écologique est affecté à chaque entité d'un même grand type de milieu. Certaines spécificités locales peuvent toutefois être définies à la hausse ou à la baisse par rapport au cas général défini pour le grand type de milieu. C'est le cas par exemple lorsque la présence localisée d'espèces/habitats remarquables conduit à réajuster ponctuellement le niveau d'intérêt écologique.

Sa qualification suit la logique et l'échelle présentées dans le tableau ci-après. Elle s'appuie sur des critères d'évaluation dont la liste, non exhaustive, est détaillée ci-dessous :

Méthode d'évaluation des niveaux d'intérêt écologique pressenti	
Niveau d'intérêt écologique pressenti	Exemples de critères d'évaluation utilisables (liste non exhaustive)
Fort	- Habitat naturel rare et menacé dans la région administrative du site d'étude, en bon état de conservation ; - Présence (avérée ou pressentie) d'espèces floristiques rares ou menacées ; - Présence (avérée ou pressentie) d'espèces animales rares ou menacées ; - Milieu accueillant (ou présentant d'importantes capacités d'accueil pour) des espèces de faune rare ou menacées et supportant l'accomplissement de phases clés de leur cycle biologique ; - Milieu présentant un rôle fonctionnel prépondérant
Notable	- Habitat naturel assez rare et relativement menacé dans la région administrative du site d'étude, en bon état de conservation ou habitat naturel rare et menacé dans la région administrative du site d'étude, mais présentant un état de conservation dégradé ; - Présence (avérée ou pressentie) d'espèces floristiques assez rares ou quasi-menacées ; - Présence (avérée ou pressentie) d'espèces animales assez rares ou quasi-menacées ; - Milieu accueillant (ou présentant d'importantes capacités d'accueil pour) des espèces de faune assez rares ou quasi-menacées et supportant l'accomplissement de phases clés de leur cycle biologique ; - Milieu présentant un rôle fonctionnel important à l'échelle locale
Modéré	- Habitat naturel commun et non menacé dans la région administrative du site d'étude, présentant un état de conservation dégradé ; - Présence (avérée ou pressentie) d'espèces floristiques peu communes ; - Présence (avérée ou pressentie) d'espèces animales peu communes ; - Milieu accueillant plusieurs espèces de faune communes pour l'accomplissement de phases clés de leur cycle biologique ou milieu accueillant de façon marginale des espèces de faune patrimoniale au cours de leur cycle biologique - Milieu ne présentant pas de rôle fonctionnel particulier
Faible	- Présence (avérée ou pressentie) d'un nombre limité d'espèces floristiques et faunistiques communes et non menacées ; - Milieu très artificialisé (route, parking goudronné...) peu favorable à la biodiversité

Nota : L'évaluation de l'intérêt écologique n'est pas automatiquement corrélée à l'identification de problématiques réglementaires (certaines espèces communes étant, par exemple, protégées). Une prise en compte de la réglementation spécifique (espèces protégées, zones humides, défrichements...) peut ainsi s'avérer nécessaire même dans le cas d'une espèce présentant un intérêt écologique faible.

Le niveau d'intérêt global de chaque grand type de milieu est évalué en se basant sur les niveaux d'intérêt de chacune des thématiques abordées (habitats naturels et modifiés, flore, faune, fonctionnalités écologiques). Le niveau d'intérêt le plus fort est retenu pour évaluer l'intérêt global d'un grand type de milieu.

3.2. Grands types de milieux

Les principaux types de milieux présents sur la zone d'étude sont :

- Taillis de Châtaigniers ;
- Saulaie et ronciers ;
- Prairie humide ;
- Culture

Les grands types de milieux présents sont localisés et décrits dans les fiches ci-après.

Chaque fiche présente :

- Les principaux éléments d'intérêt (habitats, flore et faune) à prendre en compte ;
- L'intérêt écologique pressenti de ce type d'habitat au sein de la zone d'étude ;
- Les éléments nécessitant une prise en compte réglementaire.

Une cartographie permettant de localiser les différents milieux est présentée ci-après.

Pour l'ensemble des items, les éléments présentés peuvent être avérés (observations de terrain par ECR environnement ou données bibliographiques récentes) ou pressentis sur la base des connaissances bibliographiques mises en perspective avec les habitats présents sur la zone d'étude.



Habitats naturels, semi-naturels et artificiels

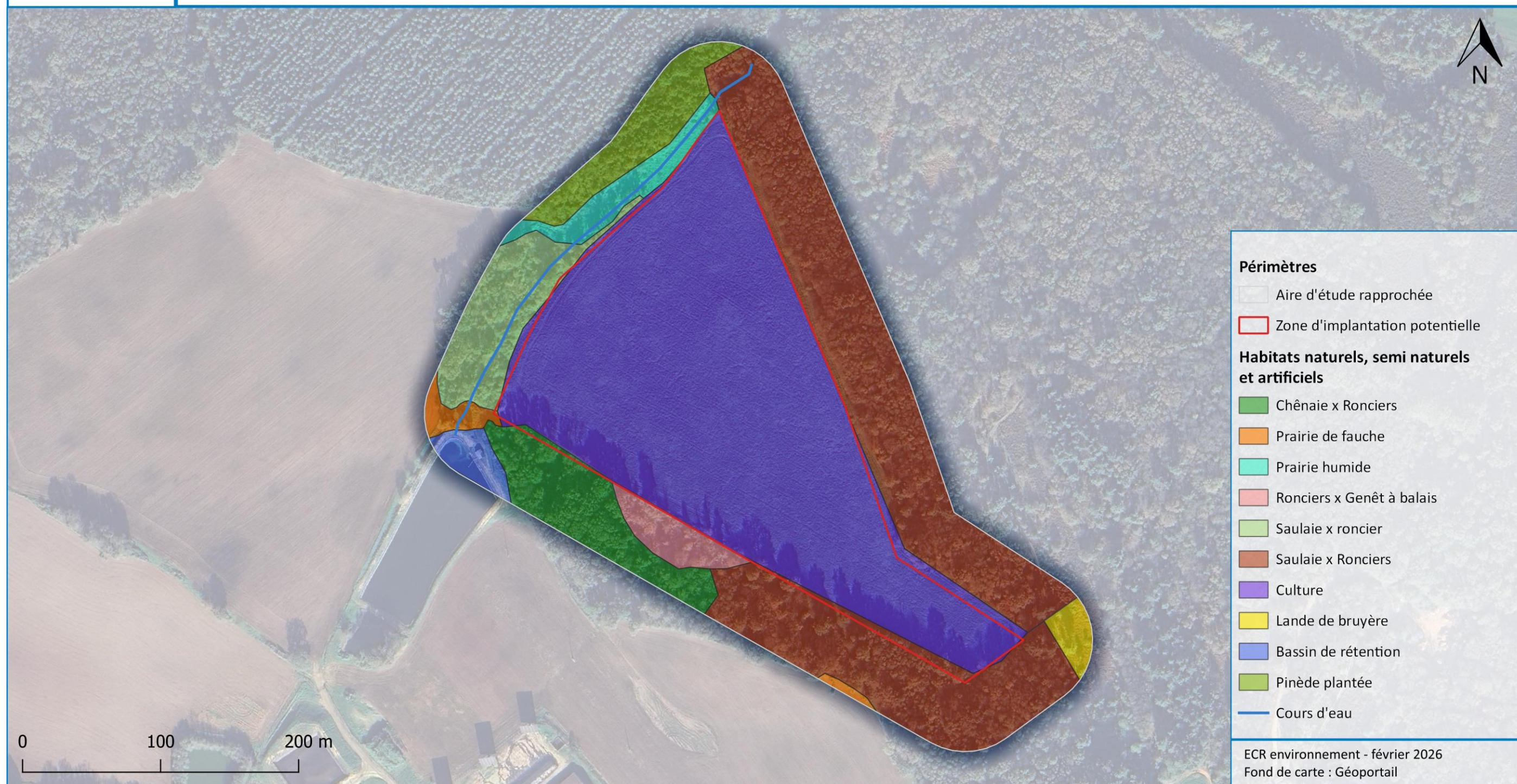


Figure 3 : Localisation des habitats naturels, semi-naturels et artificiels.

Taillis de Châtaigniers

Principaux éléments d'intérêt à prendre en compte

- **Habitats naturels et semi-naturels** : Cet habitat représente une plantation d'un taillis de Châtaigniers pourvu de quelques chênes. En lisière on note la présence de ronciers. On note également des espèces compagnes comme la Bruyère à balais
- **Espèces végétales remarquables** : Aucune espèce végétale remarquable n'a été observée.
- **Espèces animales** : Faune du cortège des milieux boisés avec la présence du Pinson des arbres, Verdier d'Europe, du Pic vert, de l'Epervier d'Europe, de différente mésange et d'autres espèces communes. On note aussi la présence de Chevreuils européens, ainsi que des traces de sangliers. Présence d'arbres avec des cavités favorables aux chiroptères.



- **Fonctionnalités écologiques** : Milieu permettant de répondre aux besoins des espèces de mammifères liés au milieux boisés. Les taillis de châtaigneraie offrent une capacité d'accueil correcte mais globalement limitée, avec un profil très spécifique : ils favorisent surtout des espèces de milieux boisés jeunes et denses, mais restent pauvres pour les espèces cavernicoles, les spécialistes des vieux bois et les oiseaux dépendants de structures verticales complexes.
Ce milieu représente un habitat préférentiel pour les espèces de reptiles comme la Vipère aspic occupant les lisières.

Intérêt écologique

Général	Par thématique
Modéré	Habitats naturels et semi-naturels : Faible
	Espèces végétales : Faible
(Fort si Vipère aspic)	Espèces animales : Modéré (fort si présence de la vipère aspic en lisière)
	Fonctionnalités écologiques : Faible
Présence d'éléments nécessitant une prise en compte réglementaire	
Habitats d'intérêt communautaire	Non : il ne s'agit pas d'habitats d'intérêt communautaire
Espèces protégées remarquables et/ou patrimoniales	Flore : NON
	Faune : - Herpétofaune (espèce potentielle): Vipère aspic (PR, VU).
Espèces protégées communes	Flore : NON
	Faune : Espèces avérée - Avifaune : Pinson des arbres, Mésange à longue queue, Troglodyte mignon, Mésange charbonnière, Pic vert ... - Mammifères : Chevreuils européen, sanglier
Zones humides	Pro parte

PN : Protection nationale / PR : Protection régionale / NT : Quasi-menacé / VU : Vulnérable / EN : En danger

Saulaie et ronciers

Principaux éléments d'intérêt à prendre en compte

- **Habitats naturels et semi-naturels** : Cet habitat est composé principalement de saules (*Salix sp.*) accompagnés de roncier. Habitat de végétation dense parcouru par un cours d'eau et des mares temporaires où se développe la salamandre tachetée.
- **Espèces végétales remarquables** : Aucune espèce végétale remarquable n'a été observée.
- **Espèces animales** : Espèces des cortèges des milieux semi-ouverts voir denses comme le Merle noir, Rougegorge familier, Bruant zizi ou encore la fauvette à tête noire. Des mammifères terrestre (Chevreuil européen, Sanglier) peuvent aussi utiliser cet habitat.



- **Fonctionnalités écologiques** : Ce milieu a une capacité d'accueil raisonnable, car il est composé de différentes strates végétales offrant diverses niches écologiques. Cet habitat est également considéré comme une zone de repli et d'abri pour la petite faune, en raison de la densité de sa végétation. Cet habitat peut permettre à plusieurs espèces de reptiles de se reproduire, de se réfugier et de s'alimenter.

Intérêt écologique

Général	Par thématique
Notables	Habitats naturels et semi-naturels : Faible
	Espèces végétales : Faible
(Fort si Vipère aspic)	Espèces animales : Modéré (fort si présence de la vipère aspic en lisière)
	Fonctionnalités écologiques : Notables

Présence d'éléments nécessitant une prise en compte réglementaire

Habitats d'intérêt communautaire	Non : il ne s'agit pas d'habitats d'intérêt communautaire
Espèces protégées remarquables et/ou patrimoniales	Flore : NON Faune : - Avifaune (espèce potentielle) : Bouscarle de Cetti (PR, NT) - Herpétofaune (espèce potentielle): Vipère aspic (PR, VU).
Espèces protégées communes	Flore : NON Faune : Espèces avérée - Avifaune : Merle noir, Mésange charbonnière, Rougegorge familier.
Zones humides	Pro parte

PN : Protection nationale / PR : Protection régionale / NT : Quasi-menacé / VU : Vulnérable / EN : En danger

Prairie humide	
Principaux éléments d'intérêt à prendre en compte	
- Habitats naturels et semi-naturels : Habitat constitué d'une prairie humide dominée par la renoncule rampante (<i>Ranunculus repens</i>) et potentiellement par des patches de Reines des prés (<i>Filipendula ulmaria</i>). Habitat pouvant accueillir une faune diversifiée, composée d'amphibiens et d'odonates notamment. Milieu d'alimentation pour des mammifères terrestre et pour l'avifaune des habitats avoisinants. - Espèces végétales remarquables : Aucune espèce végétale remarquable n'a été observée. - Espèces animales : Espèce du cortège des milieux humides. Des larves de salamandres sont retrouvées près des mares temporaires.	 - Fonctionnalités écologiques : Habitat permettant le repos et l'alimentation des espèces associées à ce milieu. Habitats ayant une fonction de rétention des crues et de corridor écologique pour la dispersion de nombreuses espèces. C'est aussi un lieu de reproduction pour les amphibiens et les insectes inféodés à ce milieu.
Intérêt écologique	
Général	Par thématique
Fort	Habitats naturels et semi-naturels : Modéré
	Espèces végétales : Modéré
	Espèces animales : Modéré (fort si présence de la vipère aspic au niveau des écotones)
	Fonctionnalités écologiques : Fort
Présence d'éléments nécessitant une prise en compte réglementaire	
Habitats d'intérêt communautaire	Non : il ne s'agit pas d'habitats d'intérêt communautaire.
Espèces protégées remarquables et/ou patrimoniales	Flore : Non
	Faune : OUI - Herpétofaune (espèce potentielle) : Vipère aspic (PR, VU). - Avifaune (espèce potentielle) : Cisticole des joncs (PN, VU)
Espèces protégées communes	Flore : <i>Ranunculus repens</i>
	Faune : Espèces avérée Avifaune : Troglodyte mignon, Merle noir, Mésange charbonnière Amphibiens : Salamandre tachetée
Zones humides	OUI

PR : Protection régionale / NT : Quasi-menacé / VU : Vulnérable / EN : En danger / LC : Préoccupation mineure

Culture	
Principaux éléments d'intérêt à prendre en compte	
Habitats naturels et semi-naturels : Cet habitat regroupe l'ensemble de la zone ouverte entretenue et maintenue en culture ou en prairie au sein de l'aire d'étude. Lors des inventaires, la végétation y présentait un couvert très ras, ce qui limitait l'identification floristique. Ce milieu est notamment caractéristique de la flore messicole. - Espèces végétales remarquables : Aucune espèce végétale remarquable n'a été observée. - Espèces animales : Espèces du cortège des milieux de cultures, présence de mammifères terrestres (Chevreuil européen, Sanglier). On note la présence de Pinson des arbres, Corneille noire, Faisan de Colchide notamment.	 - Fonctionnalités écologiques : Habitat permettant l'alimentation des espèces associées à ce milieu, les granivores notamment, comme le Pinson des arbres. Milieu ouvert de transition pour les mammifères et l'avifaune en particulier.
Intérêt écologique	
Général	Par thématique
Faible (Modéré si Alouette lulu)	Habitats naturels et semi-naturels : Faible
	Espèces végétales : Faible
	Espèces animales : Faible (modéré si Alouette lulu)
	Fonctionnalités écologiques : Faible
Présence d'éléments nécessitant une prise en compte réglementaire	
Habitats d'intérêt communautaire	Non : il ne s'agit pas d'habitats d'intérêt communautaire
Espèces protégées remarquables et/ou patrimoniales	Flore : NON
	Faune : OUI - Avifaune (espèce potentielle) : Alouette lulu (PR, DO, LC).
Espèces protégées communes	Flore : NON
	Faune : OUI (espèces avérées et considérées comme présentes), - Avifaune : Corneille noire, Pinson des arbres, Buse variable - Mammifères : Chevreuils européen, sanglier
Zones humides	Pro parte

DO : Directive oiseaux / PR : Protection régionale / NT : Quasi-menacé / VU : Vulnérable / EN : En danger / LC : Préoccupation mineure

3.3. Zones humides

Préambule

Conformément à la définition de la loi sur l'eau (J.O. 4/01/92) : « On entend par zone humide les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ».

L'arrêté du 24 juin 2008 précise les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L.214-7-1 et R.211-108 du Code de l'Environnement. « Une zone est considérée comme humide si elle présente un des critères suivants :

- Les sols correspondent à un ou plusieurs types pédologiques, exclusivement parmi ceux mentionnés dans la liste figurant à l'annexe 1.1 et identifiés selon la méthode figurant à l'annexe 1.2 au présent arrêté.
- La végétation, si elle existe, est caractérisée par :
 - soit des espèces identifiées et quantifiées selon la méthode et la liste d'espèces figurant à l'annexe 2.1 au présent arrêté complétée en tant que de besoin par une liste additionnelle d'espèces arrêtées par le préfet de région sur proposition du conseil scientifique régional du patrimoine naturel, le cas échéant, adaptée par territoire biogéographique ;
 - soit des communautés d'espèces végétales, dénommées "habitats", caractéristiques de zones humides, identifiées selon la méthode et la liste correspondante figurant à l'annexe 2.2 au présent arrêté ».

La caractérisation et la délimitation de zone humide a fait l'objet d'une préanalyse bibliographique selon les outils ci-dessous :

- Guide d'identification et de délimitation des sols des zones humides, MEDDE et Gis Sol. 2013.
- Base de données sur les zones humides Sig.Réseau (<http://sig.reseau-zones-humides.org/>)
- Cartographie des différents types de sols en France métropolitaine, Gis Sol et Réseau mixte technologique Sols et territoires. 2020.

Réglementation - Rappel

La loi n°2019-773 du 24 juillet 2019 portant création de l'Office français de la biodiversité entérine le caractère alternatif et non cumulatif des critères de pédologie et de végétation dans la caractérisation des zones humides. Elle met fin à une période d'environ 2 ans où les deux critères devaient se cumuler pour définir une zone humide suite à un arrêt du conseil d'Etat du 22 février 2017.

La définition donnée par l'article L.211-1 du code de l'environnement est ainsi modifiée : « *on entend par zone humide les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année* ».

L'arrêté du 24 juin 2008, modifié en 2009, précise les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement. Et ce, dans le cadre de la mise en



œuvre de la rubrique 3.3.1.0 de la nomenclature I.O.T.A codifié à l'article [R. 214-1 du code de l'environnement](#) (police administrative de l'eau et des milieux aquatiques). Selon l'arrêté, une zone est considérée comme humide si elle présente l'un des critères suivants :

- **Le sol**

« 1° Les sols correspondent à un ou plusieurs types pédologiques, exclusivement parmi ceux mentionnés dans la liste figurant à l'annexe 1. 1 et identifiés selon la méthode figurant à l'annexe 1. 2 au présent arrêté. Pour les sols dont la morphologie correspond aux classes IV d et V a, définis d'après les classes d'hydromorphie du groupe d'étude des problèmes de pédologie appliquée (GEPPA, 1981 ; modifié), le préfet de région peut exclure l'une ou l'autre de ces classes et les types de sol associés pour certaines communes, après avis du conseil scientifique régional du patrimoine naturel. »

Les sols des zones humides correspondent (citations de l'Annexe de l'article 1 de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié) :

1. A **tous les Histosols**, car ils connaissent un engorgement permanent en eau qui provoque l'accumulation de matières organiques peu ou pas décomposées ; ces sols correspondent aux **classes d'hydromorphie H** du GEPPA modifié ;

2. A **tous les Réductisols**, car ils connaissent un engorgement permanent en eau à faible profondeur se marquant par des traits réductiques débutant à moins de 50 centimètres de profondeur dans le sol ; ces sols correspondent aux **classes VI c et d** du GEPPA ;

3. Aux **autres sols** caractérisés par :

- Des traits rédoxiques débutant à moins de 25 centimètres de profondeur dans le sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur ; ces sols correspondent aux **classes V a, b, c et d** du GEPPA ;
- Ou des traits rédoxiques débutant à moins de 50 centimètres de profondeur dans le sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, et des traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 centimètres de profondeur ; ces sols correspondent à la **classe IV d** du GEPPA.

Cas particuliers : **fluviosols** et podzosols **humiques** et **humoduriques** : « l'excès d'eau prolongée ne se traduit pas par les traits d'hydromorphie habituels facilement reconnaissables. Une expertise des conditions hydrogéomorphologiques (en particulier profondeur maximale du toit de la nappe et durée d'engorgement en eau) doit être réalisée pour apprécier la saturation prolongée par l'eau dans les cinquante premiers centimètres de sol ».

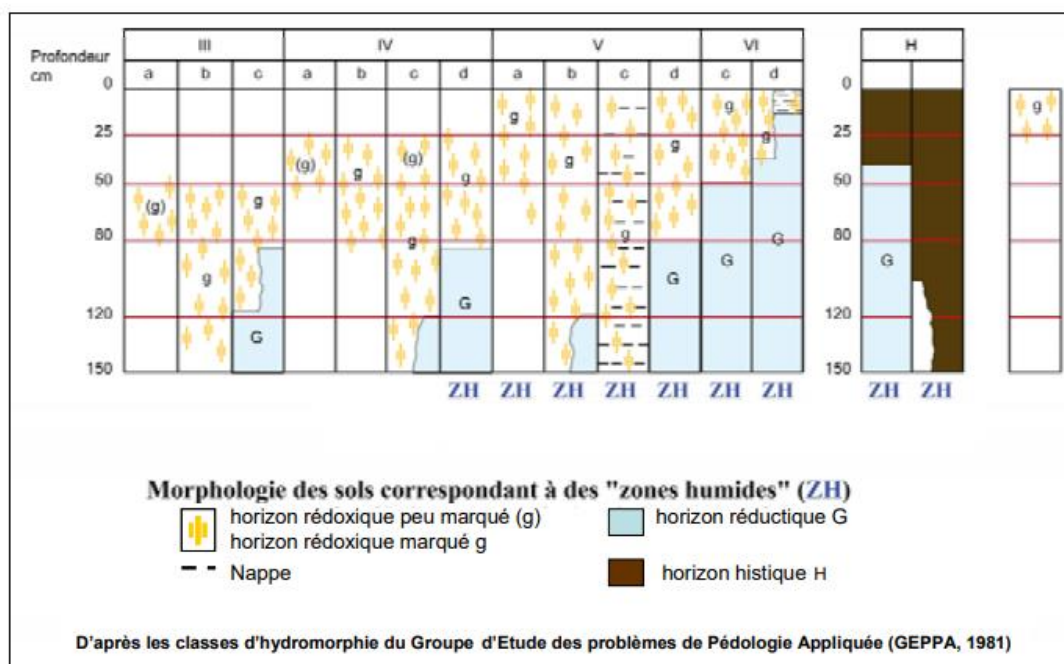


Figure 4 : Classes d'hydromorphologie (GEPPA 1981 modifié). Les classes Vb, Vc, Vd, VI, H correspondent à des sols de zones humides ; les classes IVd et Va et les types de sols correspondants peuvent être exclus par le préfet de région après avis du CSRPN.

• La végétation

« 2° Sa végétation, si elle existe, est caractérisée par :

- soit des espèces identifiées et quantifiées selon la méthode et la liste d'espèces figurant à l'annexe 2. 1 au présent arrêté complétée en tant que de besoin par une liste additionnelle d'espèces arrêtées par le préfet de région sur proposition du conseil scientifique régional du patrimoine naturel, le cas échéant, adaptée par territoire biogéographique ;
- soit des communautés d'espèces végétales, dénommées "habitats", caractéristiques de zones humides, identifiées selon la méthode et la liste correspondante figurant à l'annexe 2. 2 au présent arrêté. »

Analyse bibliographique

Selon la Cartographie nationale des milieux humides créée par Patrinat (Centre d'expertise et de données sur le patrimoine naturel) la probabilité de présence de zones humides sur le site est hétérogène. La probabilité est comprise entre $\leq 25\%$ sur la majorité de l'aire d'étude. Cependant, le site présente une probabilité comprise entre **25 et 50%** sur des localisations éparses au sein de la zone d'étude.

Pour information, cette carte des milieux et zones humides sur le sol français a été réalisée en croisant les données topographiques, météorologiques, géologiques, hydrologiques et écologiques nationales. Toutefois, cette cartographie de pré localisation ne se substitue pas à des inventaires locaux, elle apporte une connaissance complémentaire. C'est pourquoi des investigations doivent tout de même être réalisées.

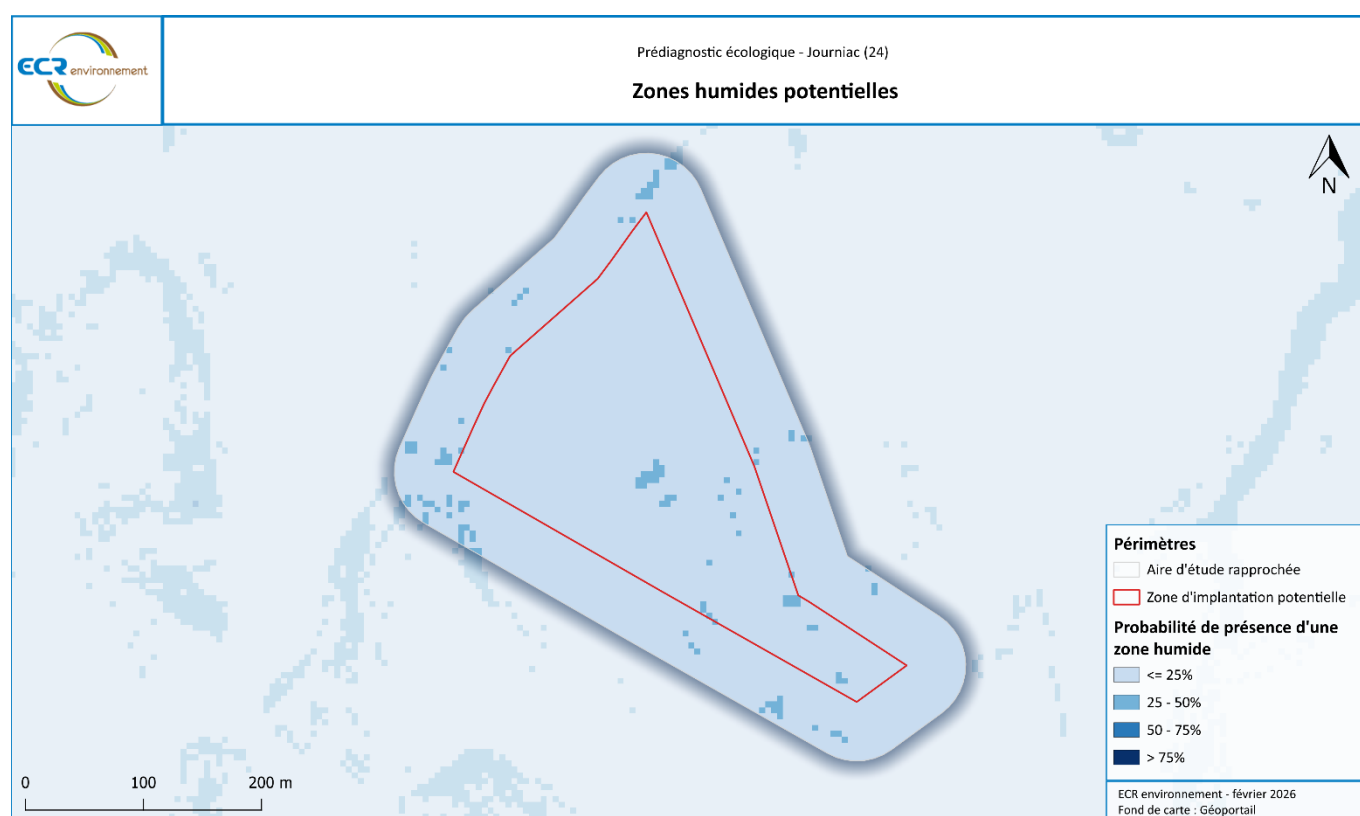


Figure 5 : Localisation des zones humides potentielles.

L'analyse bibliographique permet d'estimer qu'il y a **une potentialité faible à modérée** de zone humide au sein de la zone d'étude.

Critère pédologique - Résultats

Type de sol	Description	Apparition de traces d'hydromorphie	Classe GEPPA	Caractère humide
Brunisol	Ensemble des sondages (même typologie) 0-40 cm : Horizon Sablo-limoneux brun foncé avec présence de granulométrie en faible quantité. 40-65 cm : Horizon Sablo-limoneux brun avec présence de granulométrie en faible quantité. 65-100 cm : Horizon Sablo-limoneux brun clair sans granulométrie.	Aucune	-	Non

Le sol observé correspond à un Brunisol homogène sur l'ensemble des sondages réalisés. Le profil présente une succession régulière d'horizons sablo-limoneux de teinte brune à brun clair jusqu'à 100 cm de profondeur.

L'horizon de surface (0–40 cm) est caractérisé par une texture sablo-limoneuse brun foncé avec une faible présence d'éléments granulométriques. L'horizon intermédiaire (40–65 cm) conserve une texture similaire, avec une teinte brune et une faible proportion d'éléments grossiers. En profondeur (65–100 cm), la texture reste sablo-limoneuse mais devient brun clair et ne présente plus de granulométrie notable.

Aucune trace d'hydromorphie (taches rouille, marbrures, réduction) n'a été observée dans le profil. Cette absence indique que le sol n'est pas soumis à des phénomènes de saturation prolongée en eau. Le drainage apparaît donc satisfaisant et le fonctionnement hydrique du sol est considéré comme normal.

Au regard de ces éléments, le sol ne présente pas de caractère humide au sens des critères pédologiques et ne relève pas d'un classement en zone humide (GEPPA). Il s'agit d'un sol bien drainé, relativement stable et potentiellement favorable aux usages agricoles ou forestiers, sous réserve des autres contraintes éventuelles du site.



Sondage typique représentatif du sol du site



Figure 6 : Localisation des points de sondages pédologiques.

Conclusion Zones humides

Les investigations de terrain permettent d'affirmer l'absence de **zones humides sur le critère pédologique**.

Cependant, les investigations ont permis de mettre en évidence une zone humide sur le critère floristique. Il s'agit d'une prairie humide située au nord-ouest de l'aire d'étude.



Figure 6 : Localisation des zones humides avérées et potentielles

3.4. Zonages du patrimoine naturel

Il est précisé que la distance indiquée dans ce chapitre correspond à la distance mesurée entre les périmètres d'inventaires, réglementaires et l'emprise du projet. Seuls les périmètres situés à moins de 5 km de l'emprise du projet seront analysés. Les informations sur les zones du patrimoine naturelle sont issues du site de l'INPN.

3.4.1. Les périmètres d'inventaires

Les zones d'inventaires n'introduisent pas de régime de protection réglementaire particulier : il s'agit là des territoires dont l'intérêt écologique est reconnu. Il s'agit de sites dont la localisation et la justification sont officiellement portées à la connaissance du public, afin qu'il en soit tenu compte dans tout projet pouvant porter atteinte aux milieux et aux espèces qu'ils abritent.

Remarque : Les ZICO (Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux) visent à recenser les zones les plus favorables pour la conservation des oiseaux sauvages. Ayant été établies en 1989, ces périmètres sont aujourd'hui obsolètes et les populations d'oiseaux sont mieux prises en compte par les ZPS (Zone de Protection Spéciale) destinées aux Oiseaux depuis 1991. Les périmètres des ZICO ne sont pas étudiés ici.

Une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique est un secteur du territoire particulièrement intéressant sur le plan écologique, participant au maintien des grands équilibres naturels ou constituant le milieu de vie d'espèces animales ou végétales rares, caractéristiques du patrimoine naturel régional.

On distingue deux types de ZNIEFF :

- **Les ZNIEFF de type 1**, d'une superficie généralement limitée, définies par la présence d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional.
- **Les ZNIEFF de type 2**, qui sont de grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes. Les ZNIEFF de type 2 peuvent inclure une ou plusieurs ZNIEFF de type 1.

Aucune ZNIEFF n'est présente dans l'aire de 5km de la zone d'étude éloignée



Zonages du patrimoine naturel



Figure 7 : Localisation des ZNIEFF et zones Natura 2000 à proximité de l'aire d'étude éloignée.

3.4.2. Les périmètres réglementaires – Natura 2000

Consciente de la nécessité de préserver les habitats naturels remarquables et les espèces végétales et animales associées, l'Union Européenne s'est engagée en prenant deux directives, la directive « Oiseaux » en 1979, révisée en 2009 et la directive « Habitats-Faune-Flore » en 1992 et à donner aux Etats membres un cadre et des moyens pour la création d'un réseau européen de sites naturels remarquables, nommé **Natura 2000**.

Ce réseau de sites comprend ainsi l'ensemble des périmètres désignés en application des directives « Oiseaux » et « Habitats-Faune-Flore », c'est-à-dire respectivement d'une part les Zones de Protection Spéciales (ZPS), qui s'appuient sur certains inventaires scientifiques comme les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO), et d'autre part les propositions de Sites d'Intérêt Communautaire (pSIC), futures Zones Spéciales de Conservation (ZSC).

Aucun site Natura 2000 n'est présent dans l'aire de 5km de la zone d'étude éloignée



4. SYNTHÈSE DE L'INTERÊT ÉCOLOGIQUE DANS L'AIRE D'ÉTUDE ET PRINCIPALES CONCLUSIONS

Habitats naturels et flore

L'aire d'étude se caractérise par la présence d'habitats naturels et semi-naturels, notamment une prairie humide et une saulaie à ronciers, qui constituent des habitats fonctionnels présentant une bonne capacité d'accueil pour la faune et la flore. Il s'agit d'un habitat avéré de la salamandre tachetée.

Un taillis de châtaigniers, parsemé de chênes, comprend également quelques sujets présentant des cavités propices à l'accueil des chiroptères.

La partie centrale est dominée par un milieu cultivé ou une prairie, constituant une zone de transition et d'alimentation pour la faune.

Faune

Les enjeux pour la faune concernent principalement les lisières et les boisements susceptibles d'accueillir la Vipère aspic et la Cisticole des joncs.

Le taillis de châtaigniers constitue un habitat présentant une capacité d'accueil et des fonctionnalités limitées. Toutefois, une présence potentielle de la Vipère aspic est identifiée en lisière. En effet, cette espèce a été récemment recensée sur la commune et pourrait être présente au niveau de l'ensemble des lisières boisées.

L'enjeu écologique du secteur sera rehaussé si la présence de cette espèce est confirmée.

Zones humides

Une zone humide avérée, d'une superficie de 3 136 m², est localisée en partie nord du site, en lien avec un axe d'écoulement identifié venant du bassin de rétention. Cette zone correspond aux secteurs où les critères pédologiques et/ou floristiques confirment le caractère humide.

Une zone humide potentielle, représentant 6 688 m², s'étend principalement en périphérie nord-ouest du projet. Ce secteur présente des indices favorables à l'humidité (contexte topographique, proximité de l'écoulement, végétation), mais nécessiterait des investigations complémentaires pour confirmer son statut réglementaire.



Prédiagnostic écologique - Journiac (24)

Localisation de la faune remarquable



Figure 7 : Localisation de la faune remarquable sur l'aire d'étude.

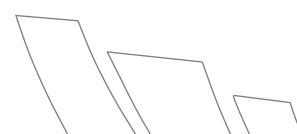
Enjeux pressentis



Figure 9 : Représentation des enjeux écologiques au sein de l'aire d'étude rapprochée.

5. RECOMMANDATIONS CLEFS

Bilan de l'intérêt écologique à l'échelle de l'aire d'étude			
Grands types de milieux concernés	Répartition sur l'aire d'étude	Mesures et recommandations principales	Enjeu écologique pressenti
Prairie humide	Nord-Ouest de la ZIP	- Respecter un calendrier des travaux adapté (hors périodes et horaires sensibles pour les espèces) : éviter de commencer les travaux pendant la période de reproduction pour la majorité des espèces (entre avril et août). - Réalisation des inventaires printaniers et estivaux pour statuer sur la présence d'autres espèces protégées dont de la Vipère aspic notamment. - Eviter l'application des OLD sur cet habitat. Recul de 50 mètres du projet.	Fort
Saulaie et ronciers	Ouest de la ZIP	- Eviter l'application des OLD sur cet habitat. Recul de 50 mètres du projet. - Réalisation des inventaires printaniers et estivaux pour statuer sur la présence d'autres espèces protégées dont de la Vipère aspic notamment.	Notable
Taillis de Châtaigniers	Ceinture la ZIP	- Réalisation des inventaires printaniers et estivaux pour statuer sur la présence d'autres espèces protégées dont de la Vipère aspic notamment au niveau des lisières.	Modéré
Culture/Prairie	Ensemble de la ZIP	- Respecter un calendrier des travaux adapté (hors périodes et horaires sensibles pour les espèces) : éviter de commencer les travaux pendant la période de reproduction pour la majorité des espèces (entre avril et août). - Réalisation des inventaires printaniers et estivaux pour statuer sur la présence d'autres espèces protégées dont l'Alouette lulu notamment.	Faible



Annexe 1 : Méthodologie d'inventaire générale

FLORE ET HABITATS

Les relevés floristiques ont été effectués sur des surfaces floristiquement homogènes. Une liste d'espèces a été établie : celle-ci est présentée en annexe. Les espèces d'intérêt, lorsqu'elles sont présentes sur la zone d'étude, sont localisées de manière précise.

Les relevés sont réalisés selon la méthode classique de Braun-Blanquet, qui consiste à décrire l'abondance-dominance de chaque espèce. Pour cela, les relevés de végétation suivent ces différentes étapes :

- Etape 1 : Délimitation de la zone ayant des conditions homogènes (physionomie, topographie, etc...).
- Etape 2 : Description des paramètres stationnels (numéro du relevé, localisation, topographie, exposition, etc...).
- Etape 3 : Liste de l'ensemble des espèces végétales présentes dans la zone.
- Etape 4 : Attribution d'un coefficient d'abondance-dominance par strate (arborescente, arbustive et herbacée).

Coefficients d'abondance-dominance	
5	Recouvrement (R) > 75%
4	50 < R < 75%
3	25 < R < 50%
2	5 < R < 25%
1	1 < R < 5%
+	Plante peu abondante et R < 1%
r	Plante rare
i	Un seul individu

Les groupements végétaux sont ensuite caractérisés et comparés avec la typologie de référence EUNIS (European Nature Information System) qui remplace la typologie CORINE biotopes, afin de définir les habitats en présence. Si un habitat d'intérêt communautaire est présent sur l'aire d'étude, son code Natura 2000 (code EUR 28) correspondant est précisé.



FAUNE

- **Avifaune**

Les oiseaux ont fait l'objet de relevés ponctuels liés à l'écoute, aux déplacements et à l'observation directe. La méthode utilisée est « l'Indice Ponctuel d'Abondance » (IPA). Le relevé consiste en un point d'écoute fixe de 10 à 15 min sur chaque station échantillon entre mars et juillet.

Dans le cadre de cette étude, deux points d'écoute sont mis en place 1h avant le lever du soleil, afin de sonder un maximum d'habitats présents sur les terrains concernés par le projet ainsi que dans l'aire d'étude.

Cette stratégie d'échantillonnage permet d'associer l'aspect qualitatif de type « présence-absence » à celui quantitatif qui permet d'identifier les aires d'occupation des espèces et leur abondance au sein de chaque unité écologique.

Ainsi, plusieurs points d'écoute ont été effectués au cours de chaque campagne écologique en période de reproduction (de mars à juillet). Ils sont associés à des transects le long desquels un inventaire visuel et auditif est également réalisé.

- **Mammifères (hors chiroptères)**

L'observation à vue des mammifères étant difficile, l'essentiel de l'inventaire est basé sur la bibliographie et la recherche d'indices de présence (fèces, empreintes, restes de repas...).

- **Chiroptères**

L'inventaire des Chiroptères a été en une seule étape qui consiste à un repérage diurne des sites favorables et des éventuels gîtes (arbres à cavités et bâtiments abandonnés notamment).

- **Reptiles**

Ce taxon étant particulièrement discret, la stratégie d'échantillonnage adoptée doit permettre de multiplier leurs chances de rencontre. Il s'agit donc de coupler un inventaire ciblé à une recherche standardisée le long de transects. Cette technique permet d'analyser l'abondance des espèces en quantifiant le nombre d'individus sur un linéaire. Les caches telles que les troncs d'arbres au sol et pierres ont été inspectées ainsi que les anfractuosités des différentes structures. Ces éléments sont principalement attractifs pour ces espèces au cours de leur phase de thermorégulation.

- **Amphibiens**

L'inventaire des amphibiens consiste à inspecter tous les milieux susceptibles d'être fréquentés au cours de leur cycle de vie (reproduction, estivage, hivernage). Il convient donc de prospecter aussi bien les milieux humides ou aquatiques que les bois.

Plusieurs stratégies ont donc été adoptées :

- ✓ un inventaire diurne à la recherche d'adulte, de larves ou d'une ponte sous des caches ou au sein de zones humides, soit par observation directe, soit à l'aide d'un filet troubleau, identification des zones favorables aux amphibiens



- **Insectes**

Les Lépidoptères Rhopalocères (papillons de jour), les Odonates ont été principalement ciblés par les inventaires entomologiques. Toutefois, les espèces bio-indicatrices ou d'intérêt patrimonial qui permettent d'optimiser l'analyse des enjeux locaux de biodiversité et n'appartenant pas aux autres taxons cités ont été également recherchés (Coléoptères, Mantoptères, Orthoptères...).

Pour ces taxons, un inventaire ciblé a été couplé à une recherche standardisée le long de transects. Cette technique permet d'analyser l'abondance des espèces à enjeux en quantifiant le nombre d'individus sur un linéaire de distance fixe.

Pour les Lépidoptères Rhopalocères, il s'agit d'identifier tous les adultes rencontrés le long de transects et d'effectuer une recherche des plantes hôtes et des chenilles sur ces dernières.

Pour les Odonates, la stratégie d'inventaire est similaire. Dans ce type de milieux, seule une recherche d'individus en chasse ou en phase de maturation a pu être réalisée.

Pour les autres insectes, il s'agit essentiellement d'un inventaire par observation directe ou à partir d'indices de présence (trous ou galeries dans les arbres). Un inventaire crépusculaire a été notamment organisé afin de détecter la présence de certains Coléoptères.

